

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Administration d' acétaminophène pour le soulagement de la douleur ou de l'inconfort relié à la fièvre.		NUMÉRO : 1.06
		DATE : Décembre 2005
		RÉVISÉE: Décembre 2014
PROFESSIONNELS VISÉS	Infirmières	Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à initier la thérapie médicamenteuse.	Non

PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmières
- Les infirmières auxiliaires sont autorisées à contribuer à l'application de cette ordonnance après évaluation par l'infirmière.

CLIENTÈLES VISÉES

- Les usagers présentant de la douleur ou de la fièvre.

UNITÉS OU SERVICES CONCERNÉS

- L'Urgence du CHRDL

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

INFIRMIÈRES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

- Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne.
- Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

1. INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Soulagement de la douleur légère à modérée
- Soulagement de l'inconfort relié à la fièvre

2. CONDITION D'INITIATION

- Manifestation de fièvre ou de douleur chez l'utilisateur.
- Prendre en considération l'acétaminophène, incluant les médicaments en contenant, prescrite en ordonnance individuelle ou prise à domicile dans le calcul de la dose maximale et de la fréquence d'administration, s'il y a lieu.

3. ORDONNANCE

ADULTES

Pour le soulagement de la douleur :

- Acétaminophène 1000 mg 4 fois/jour, au besoin

Pour le soulagement de l'inconfort relié à la fièvre :

- Acétaminophène 650 mg aux 4 à 6 heures, au besoin
- **Dose maximale** : 4000 mg par jour
- **Durée de traitement maximal** : 24 heures consécutives

ENFANTS (moins de 18 ans)

Pour le soulagement de la douleur et de l'inconfort relié à la fièvre :

- Acétaminophène 10 à 15 mg/kg aux 4 à 6 heures, au besoin
- Arrondir la dose au multiple de 20 mg le plus près
- Maximum de 650 mg par dose
- **Dose maximale** : 75 mg/kg/jour chez l'enfant de moins de (<) 6 ans
90 mg/kg/jour chez l'enfant de (≥) 6 ans et plus
- Ne pas dépasser 5 doses par 24 heures
- **Durée de traitement maximale** : 24 heures consécutives

4. CONDITIONS D'APPLICATION

4.1. Indications

- Pour l'enfant âgé de plus de (>)1 mois
- Soulagement de la douleur légère à modérée principalement :
 - céphalées
 - douleurs musculosquelettiques sans signe d'inflammation
 - douleur sans signe associé à un état pathologique

- Soulagement de l'inconfort relié à la présence de la fièvre.
- Température rectale à (\geq) 38.5°C et plus ou température buccale à (\geq) 38.0°C et plus

4.2. Contre-indications

- Allergie ou intolérance connue à l'acétaminophène.
- Condition hépatique sévère connue.
- Atteinte de la dose maximale avant l'admission à l'Urgence.

5. MÉTHODES

5.1. Précautions et directives

- Pour la première dose, s'informer si prise d'acétaminophène à domicile.
- Choisir la forme pharmaceutique et la voie d'administration en fonction de l'état de santé de l'utilisateur et son âge.
- Arrondir la posologie, s'il y a lieu, selon la présentation du produit utilisé.

5.2. Procédures

- N.A.

5.3. Éléments de surveillance

- Soulagement de la douleur chez l'utilisateur
OU
- Température corporelle

5.4. Complications

- N.A.

5.5. Limites d'application

- Aviser le médecin, si l'utilisateur en salle d'observation présente **nouvellement** de la fièvre.
- Aviser le médecin si :
 - il est impossible d'instaurer le traitement.
 - la douleur est un signe de l'aggravation de l'état de santé de l'utilisateur.
 - la douleur est toujours présente après 24 heures malgré une administration d'acétaminophène à la fréquence maximale.
 - les céphalées ou la fièvre sont associées à des nausées, vomissements, étourdissements, troubles de l'ouïe ou de la vue, perte de mémoire, changement de comportement.

6. SOURCES

- *Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques*, Association des pharmaciens du Canada, Version électronique consultée en mars 2013.
- *Up to date*, Version électronique consultée en mars 2013.
- OIIQ (2007). *Le triage à l'urgence. Lignes directrices pour l'infirmière au triage à l'urgence*, 58 pages
- Dubé, Pierre-André (2012) *L'acétaminophène pas si banal que ça!*, L'actualité pharmaceutique, Formation continue, Mars, 4 pages.

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Administration d' acétaminophène pour le soulagement de la douleur ou de l'inconfort relié à la fièvre.	NUMÉRO : 1.06
	DATE : Décembre 2005
	RÉVISÉE: Décembre 2014

Chef du département de médecine d'Urgence : Julie Deschambeault
Date : 5/01/2015
Dr Julie Deschambeault

Chef du département de pharmacie : Guyhaine Ladouceur
Date : 23/12/2014
Guyhaine Ladouceur

Directeur des soins infirmiers : Robert Gagnon
Date : 2014-12-23
Robert Gagnon

Adoptée par le CMDP : Jean Fournier
Date : 2015/01/14